

## PV AG de l'asbl du 26-09-2022

### Attribution des voix délibératives

#### LISTE MISE A JOUR AU 31.07.2022

| CLUBS                                | MATRICULE | NOMBRE DE VOIX | PRESENCES |
|--------------------------------------|-----------|----------------|-----------|
| C.D.L.                               | 263       |                |           |
| V. C. BAUDETS BERTRIX                | 365       | 3              | 1         |
| LA VIERRE NEUFCHATEAU                | 663       | 3              | 3         |
| V. B. C. CHAMPLON                    | 851       | 3              | 3         |
| V. C. BOUILLON                       | 961       | 3              | 1         |
| ATHENA                               | 988       | 3              | 2         |
| VOLLEY CLUB ROCHOIS                  | 1092      | 2              | 2         |
| ENTENTE VOLLEY CLUB ATHUS - MESSANCY | 1100      | 3              | 3         |
| VBC FOR – MARCH : MERCEDES - HUET    | 1890      | 3              | 2         |
| V. B. C. F. HOUFFALIZE               | 2060      | 3              | 1         |
| V. C. LIBRAMONT                      | 2079      | 3              | 3         |
| VOLLEY CLUB LIBIN                    | 5161      | 2              | Absent    |
| V. C. STABULOIS                      | 5162      | 3              | 3         |
| FEMINA BASTOGNE                      | 5192      | 2              | 1         |
| VOLLEY CLUB LA SEMOIS                | 5202      | 3              | 1         |
| VIR'VOL'TON                          | 5212      | 3              | 1         |
| V. C. EREZEE                         | 5220      | 0              | Néant     |
| BADABOOM                             | 5215      | 0              | Néant     |
| VBC EREZEE FEMINA                    | 5227      | 1              | Absent    |

|                               |      |           |                |
|-------------------------------|------|-----------|----------------|
| VOLLEY CLUB LA MARQUISE HABAY | 5228 | 2         | 1              |
| ARLON VOLLEY_BALL             | 5231 | 1         | 1              |
| VOLLEY VIRTON                 | 5232 | 0         | Invité présent |
| <b>TOTAL</b>                  |      | <b>46</b> | <b>29</b>      |

**COMITE PROVINCIAL**

|                              |  |           |                  |
|------------------------------|--|-----------|------------------|
| PRESIDENT                    |  | 1         | 1                |
| SECRETAIRE                   |  | 1         | 1                |
| TRESORIER                    |  | 1         | 1                |
| STATUTS                      |  | 1         | 1                |
| ARBITRAGE                    |  | 1         | 1                |
| PRESSE/PROPAGANDE            |  | 1         | 1                |
| TECHNIQUE + JEUNES/MINI      |  | 1         | Absent<br>excusé |
| RENCONTRES                   |  | 1         | Absent<br>excusé |
| BEACH-VOLLEY/LOISIR          |  | 1         | 1                |
| REPRESENTANT DES JOUEURS/SES |  | 1         | 1                |
| LOISIR                       |  | 1         | 1                |
| <b>TOTAL</b>                 |  | <b>11</b> | <b>9</b>         |

**COMMISSIONS JUDICIAIRES**

|                                |  |          |          |
|--------------------------------|--|----------|----------|
| COMITE JURIDIQUE 1ERE INSTANCE |  | 1        | 1        |
| <b>TOTAL</b>                   |  | <b>1</b> | <b>1</b> |

|                          |  |           |           |
|--------------------------|--|-----------|-----------|
| <b>TOTAL<br/>GENERAL</b> |  | <b>58</b> | <b>39</b> |
|--------------------------|--|-----------|-----------|

**1. ACCUEIL DES MEMBRES EFFECTIFS ET VERIFICATION DES POUVOIRS.**

De l'appel des membres représentant les clubs et de la vérification de leur affiliation, il découle que 29 membres sont présents sur les 46 attendus. Des 18 clubs ayant participé à un championnat régulier de la

saison 2021-2022, manquaient à l'appel les clubs de fémina Erezée et le club de Libin qui cesse toute activité. Le nouveau club de Virton qui va disputer son premier championnat était également présent. Deux membres du Conseil d'Administration manquaient à l'appel.

Conformément à l'article 23 des statuts de l'asbl, l'assemblée est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents, et ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix émises, soit 20 voix.

## **2. ALLOCUTION DU PRESIDENT PROVINCIAL.**

1. Le président rappelle que les renseignements à l'usage des clubs pour la saison 2022-2023 ont déjà été communiqués à l'occasion de la réunion générale des clubs ou à l'occasion de la réunion pré-calendrier.
2. Cependant, si des questions doivent être posées, le CA est à la disposition des clubs pour y répondre.
3. Lorsque les membres voteront, ils voteront pour élire des administrateurs et non des fonctions. Deux nouveaux membres se présentent pour compléter le Conseil d'Administration qui selon les statuts peut être composé de 13 administrateurs, alors qu'actuellement, il ne comporte que 11 administrateurs.
4. Ce sont les administrateurs qui, lors du premier Conseil d'Administration qui suit l'Assemblée Générale, vont déterminer les fonctions attribuées aux membres réélus ainsi qu'aux nouveaux membres élus.

## **3. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE SOCIAL DE L'ACVBL ARRETE AU 30.06.2022.**

10. Le bilan de l'exercice 2021-2022 a été transmis aux membres bien avant l'AG pour leur permettre d'en analyser les chiffres. Et, à cette occasion, ils ont pu constater que celui-ci se clôture avec un boni de presque 10.000 €.
11. Le trésorier n'a reçu aucune question ni de demande d'éclaircissement. L'assemblée présente n'a aucune question à poser.
12. Dès lors, en l'absence de questions, le bilan est approuvé à l'unanimité et l'assemblée donne décharge aux administrateurs.

## **4. PRESENTATION DU BUDGET DE L'EXERCICE SOCIAL 2022-2023.**

1. Les activités ayant repris leur cours normal, le budget accuse une nette augmentation, ce qui semble tout-à-fait normal s'il veut refléter quelque peu la réalité.
2. Aucune question ni remarques n'ont été formulées. Le budget est donc approuvé à l'unanimité.

## **5. ELECTIONS STATUTAIRES.**

1. Pendant le dépouillement des bulletins de vote, R. Gruselin rappelle quelques points du règlement,

notamment celui relatif aux bouteilles d'eau ou points d'eau.

1. Voici le résultat du vote :

| NOM            | OUINON | ABSTENTION |   |
|----------------|--------|------------|---|
| FORGET Michel  | 34     | 4          | 1 |
| HAAGER Léopold | 34     | 4          | 1 |
| GRUSELIN Roger | 25     | 12         | 2 |
| SMAL Xavier    | 37     | 2          | 0 |
| DUMONT Bob     | 36     | 2          | 1 |
| SAk Philippe   | 32     | 6          | 1 |

Le conseil d'administration est donc composé pour la saison 2022-2023 de Anne-Marie HABETS, Sonia LAURENT, Fabienne WINAND, Michel FORGET, Léopold HAAGER, Guy BURTON, Jean-Louis MASSART, Roger GRUSELIN, Bernard VALENTIN, Dominique ROMAIN, Xavier SMAL, Robert DUMONT (dit Bob) et Philippe SAK.

## 6. COMPOSITION DU COMITE JURIDIQUE DE 1<sup>ère</sup>

1. Le président n'a enregistré aucune démission. Le comité reste donc inchangé, à savoir Yves MEUREZ, président, Anne-Sophie GADISSEUX, Marc DEJONGE, Joëlle ROBERT et Jean-François COLLET, membres.
2. Le président rappelle la procédure à respecter. Toute réclamation doit être introduite au Parquet Fédéral qui décide de la suite à y apporter, soit la traiter, soit la rediriger vers le comité juridique de 1<sup>ère</sup> instance de la province concernée, si celle-ci en possède une.
3. Les perdants à la cause supporteront l'intégralité des frais à moins que le partage des frais soit décidé.

1. Il est rappelé aux membres présents les termes de l'article 16 du règlement de compétition relatif aux coachs et soigneurs, à savoir que pour pouvoir participer à toute compétition de l'AOC (province) comme coach, coach-adjoint, soigneur ou médecin à l'exception des compétitions jeunes et loisirs, toute personne doit être en possession d'une carte de coach délivrée par la FVWB pour les coachs et les coachs-adjoints ou d'une carte de soigneur délivrée par la FVWB pour les soigneurs et médecins, et que l'absence d'une carte entraîne le forfait pour la rencontre.
2. Une réflexion d'un représentant de Stabulois qui prétend qu'avec la tablette, il est possible d'attribuer une carte de coach à une personne sans que cela soit vérifié. Il lui est répondu que volleyspike n'interdit rien, que des vérifications sont faites à posteriori et qu'on ne peut pas faire n'importe quoi. Mais il reste persuadé que c'est possible.
3. Cependant, il est évident qu'un nombre important de cartes de coach provisoires est établi, ce qui loin d'être normal. Aussi, il est demandé à l'invité permanent représentant notre province au sein du CA de la fédération, R. Gruselin, d'intervenir à ce niveau de pouvoirs pour signaler ce problème.

4. Les cartes de soigneur doivent être demandées à la FVWB moyennant un formulaire spécifique.
5. Toutes les salles dans lesquelles évoluent nos équipes doivent être équipées d'un DEA (Défibrillateur), mais les occupants sont sensés pouvoir les utiliser.
6. La proposition que le président a faite est d'envisager l'organisation durant le stage de Toussaint pour tous les participants, mais aussi de planifier une séance à l'attention des responsables de clubs, lesquels sont tenus légalement d'avoir un ou plusieurs affiliés titulaires du certificat d'aptitude à l'utilisation du DEA.
7. Maintenant, une telle formation est relativement coûteuse, et la province ne sera pas à même de prendre en charge l'intégralité des frais. Une participation financière pourrait être demandée.
8. A la demande du secrétaire de savoir si le volley-lux semblait encore utile à produire, la majorité y était favorable, sous cette forme, ou sous la forme d'une newsletter sortant de manière plus régulière et reprenant les informations importantes pour les clubs.
9. Pour le stage de la Toussaint qui se déroulera du 30.10 au 02.11.2022, il y a de la place pour 44 jeunes et actuellement, il y a 39 inscrits. Il reste de la place pour 2 filles et 3 garçons.
10. Il n'y a pas beaucoup de jeunes concernés pour l'inter-provinces. Cette année, sont concernés les jeunes garçons nés en 2007-2008 et les jeunes filles nées en 2008-2009. Il serait bon de communiquer pour cette compétition.
11. Il y aura 3 inter-provinces cette saison : à Eupen, Champlon et Profondeville.
12. Le directeur technique FVWB veut imposer aux clubs la participation des jeunes à un championnat dont les colonnes vertébrales seraient la E411 – E42. Mais l'ensemble des clubs présents ne sont pas favorables à cette idée et ne voient pas comment ils pourraient y participer.
13. La commission technique fédérale organise des séances de promotion du volley-ball dans les écoles de la province, mais dans des villages comme Tontelange et d'autres villages où pratiquer le volley-ball semble impossible.
14. Face à la flambée des prix de l'énergie, des communes envisagent de réduire la température dans les centres sportifs. Un membre demande s'il y a des températures limites à la pratique du volley-ball en compétition. Effectivement, le règlement prévoit une température minimum de 14°. Les clubs susceptibles de rencontrer des difficultés de ce type sont invités à prendre les contacts adéquats avec les responsables de centres sportifs pour appréhender le problème.

Ce qui met fin à cette Assemblée Générale.

Pour le CA de l'ACVBL

Guy BURTON, secrétaire

Michel FORGET, président